

**Concours externe et interne 2023**  
**de recrutement d'attachés d'administration de l'État**  
**relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides**  
Rapport du jury par Sonia Dubourg-Lavroff, présidente, juillet 2023

Conformément aux arrêtés du 13 juillet et du 21 août 2018 du ministre de l'action et des comptes publics, et à l'arrêté du ministère de l'intérieur autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne, le directeur général de l'OFPRA a ouvert ces deux concours pour le recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant de l'Office.

Le directeur général de l'Office a fixé à **63** le nombre de postes à pourvoir : **32** pour le concours externe, **31** pour le concours interne.

Le jury, commun aux deux concours, était présidé par Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et comprenait Mme Soad BABA-AISSA cheffe de la section des délégués du préfet et pilotage stratégique, M. Dimiter PETROVITCH, direction des Ressources humaines des ministères sociaux et M. Guillaume LEFEBVRE, chef de division à l'OFPRA.

Le fonctionnement interne du jury a été particulièrement satisfaisant mais la constitution d'un seul jury pour les épreuves orales a été une expérience très concentrée dans le temps et portant sur un nombre élevé de candidats. Cette troisième session a été la dernière de l'actuelle présidente du jury qui remercie le Directeur général de l'OFPRA de lui avoir renouvelé sa confiance.

## **1. Éléments statistiques**

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours se sont déroulées le 10 février 2023, sans difficulté notable. Les épreuves d'admission se sont tenues au siège de l'Office, du 30 mai au 29 juin 2023.

Les épreuves écrites du concours externe étaient constituées d'une épreuve de dissertation et d'une épreuve de questions à réponses courtes (QRC). L'épreuve écrite du concours interne comportait une seule note administrative.

Le nombre total (externe + interne) de candidats inscrits (762) était en augmentation par rapport à l'année 2022 (662).

Comme les années précédentes et à l'instar de ce qui se produit sur l'ensemble des concours de la fonction publique, il a été constaté un taux de présentation très faible aux épreuves écrites (40%). Le taux d'évaporation a été particulièrement important pour le concours externe (71%), plus limité pour le concours interne (48%). De même 18 des 142 candidats déclarés admissibles (soit 12%) ne se sont pas présentés aux épreuves d'admission.

Seuls, 29 des 31 postes ouverts au concours interne ont été pourvus. Pour le concours externe, les 32 postes de la liste principale ont été pourvus et une liste complémentaire de 10 personnes a été constituée.

Sur les 32 lauréats du concours externe (hors liste complémentaire) 19 exerçaient déjà des fonctions à l'OFPRA comme contractuel. Pour le concours interne, 22 lauréats étaient déjà en poste à l'Office. Au total, sur les 61 lauréats du concours, 38 (soit 62%) sont des agents déjà en poste à l'Office. Si l'on ajoute la liste complémentaire du concours externe, le nombre de personnes déjà en poste à l'Office passe à 45 sur 71 lauréats, soit 63% du total.

Cette surreprésentation des agents de l'OFPRA s'explique d'abord par le nombre très important d'agents contractuels officiant à l'Office sur des postes identiques et désireux de pérenniser leur emploi. Un autre élément d'explication réside dans la faiblesse du niveau constaté chez une partie des candidats du concours interne (Cf. infra dans la partie sur la conversation avec le jury).

Données récapitulatives du concours OFPRA (session 2023)

	Externes	Internes	Total
Nombre de candidats inscrits	406	356	762
Participants aux épreuves d'admissibilité	119	186	305
Nombre d'admissibles	57	85	142
Moyenne du premier admissible	14,8	18,25	–
Moyenne du dernier admissible	8,1	10,25	–
Nombre de participants aux oraux	55	69	124
Nombre d'admis sur liste principale	32	29	61
Moyenne générale du premier admis sur liste principale	16,2	17,14	–
Moyenne générale du dernier admis sur liste principale	11,15	10,43	–
Nombre d'admis sur liste complémentaire	10	0	10
Moyenne générale du premier sur liste complémentaire	11	–	–
Moyenne générale du dernier sur liste complémentaire	10,2	–	–

(Source : OFPRA/DRH)

## 2. Les épreuves écrites

A la demande de la présidente du jury, il a été décidé de privilégier, pour le concours externe, l'épreuve écrite de dissertation comme élément discriminant car celle-ci permet de juger plusieurs qualités d'un candidat : connaissances techniques, culture générale, aisance dans la construction du raisonnement et capacités rédactionnelles. Elle couvre un spectre plus large que les épreuves de questions à réponses courtes. Cette position a été confortée par les résultats d'admission qui prouvent une concordance entre le bon niveau de la dissertation et celui de l'oral d'admission.

Le principe de la double correction a également été imposé au même titre que l'année dernière. La double correction et la réunion de péréquation sont des éléments essentiels à l'égalité de traitement des candidats.

Les questions à réponses courtes (QRC) (concours externe) coordonnée par M. PETROVITCH.

Les candidats disposaient de quatre heures pour répondre à six QRC. Les réponses attendues devaient être précises, développées et argumentées. Les questions posées cette année en droit administratif, en questions européennes et en relations internationales étaient des questions de cours classiques, largement à la portée d'un(e) attaché(e) d'administration de l'Etat. Trop de candidats n'ont malheureusement pas su répondre de façon, ne serait-ce qu'acceptable, à ces questions. Les connaissances aussi élémentaires que la composition et le rôle du Conseil d'Etat, le principe de continuité du service public ou bien les principales

institutions de l'Union européenne n'étaient pas maîtrisées par une majorité de candidats.

Les questions en droit d'asile nécessitaient une connaissance plus fine de la matière, ce qui a avantage les candidats ayant une expérience professionnelle au sein des administrations amenées traiter cette problématique. Il est apparu nécessaire que les autres candidats travaillent la matière avant de se présenter au concours. A l'inverse, une excellente maîtrise du droit d'asile ne saurait suffire pour qu'un candidat soit admissible.

Pour l'ensemble de ces raisons, le jury a constaté, avec regret, que trop peu de candidats avaient une note supérieure ou égale à 10/20. Des réponses se résumant à 5 lignes ne saurait constituer une réponse suffisante.

#### La dissertation (concours externe) coordonnée par Mme DUBOURG-LAVROFF.

L'épreuve écrite de dissertation permet d'évaluer la culture générale d'un candidat, ses capacités de raisonnement ainsi que son aisance rédactionnelle. Cette épreuve permet également de vérifier si le candidat est capable d'ordonner, autour d'un plan, une discussion argumentée et illustrée sur une question, un thème ou un sujet précis.

Le sujet de l'épreuve de 2023 (*l'Union européenne, terre d'asile ?*) était un sujet d'actualité, abondamment traité par la presse nationale et internationale, qui ne présentait pas de technicité particulière et qui se trouvait dans le périmètre des activités de l'Office.

Avec 9,45 de moyenne, les copies ont été globalement peu approfondies. Beaucoup d'entre-elles présentaient des lacunes notamment sur les références utilisées, ce qui est difficilement excusable pour une question d'actualité aussi proche des missions de l'OFPPRA et pour un concours de ce niveau. Le manque de soin apporté aux travaux restitués par les candidats était également manifeste pour de trop nombreuses copies.

Un tiers des copies, soit 39 sur 120 ont eu une note au-dessous de 7 et représente la fraction la plus faible de l'échantillon. Elles cumulent l'ensemble des insuffisances constatées, sur la forme comme sur le fond. A l'inverse, 23 candidats ont obtenu une note supérieure 14 et ont produit des travaux de bonne voir de très bonne qualité.

#### La note administrative (concours interne) coordonnée par M. LEFEBVRE.

L'objectif de l'exercice de la note administrative est d'apprécier les capacités du candidat à rédiger, analyser une situation, organiser ses idées et à les présenter de manière structurée et concise dans un document à destination de la hiérarchie, pour

une prise de décision. Les candidats avaient quatre heures pour répondre à un sujet relatif à la politique de dématérialisation menée dans le domaine de l'asile.

Le sujet qui ne présentait pas de difficultés particulières a été globalement compris mais beaucoup trop superficiellement abordé pour la grande majorité. Ainsi près de la moitié des copies (91 sur 188) ont été notées entre 7 et 10.5. Sans relief, ces copies ont globalement bien respecté le formalisme de l'exercice mais ont été peu pertinentes, peu problématisées, avec une analyse superficielle ou parcellaire des documents. Des copies ont également présenté des déséquilibres qui ont témoigné d'une difficulté à maîtriser le temps. Certains correcteurs ont observé que les candidats n'avaient pas tous su démontrer de réelles capacités rédactionnelles et de synthèse.

Quelques copies ont témoigné d'une impréparation à l'exercice. Si ces copies sont peu nombreuses, il n'en demeure pas moins toujours déroutant de constater que certains candidats se présentent sans avoir la moindre idée de la nature de l'épreuve à laquelle ils vont faire face. Une copie a dû être écartée pour une rupture d'anonymat caractérisée.

66 personnes sur 188 ont eu une note supérieure à 11 et représentent la fraction la plus aboutie des copies. Dans ce groupe, nous pouvons signaler la présence d'une vingtaine de très bonnes copies révélant une vraie maîtrise de l'exercice.

### **3. Les épreuves orales**

#### Conversation avec le jury

Il s'agit d'un concours de catégorie A, qui donne accès à des postes de cadre avec des responsabilités importantes nécessitant à la fois des connaissances techniques mais aussi une bonne culture générale. Cela implique un travail préparatoire particulier de la part des candidats tant au concours externe qu'au concours interne. Les candidats exerçant des fonctions de catégorie B ou C doivent donc prouver qu'ils sont en mesure de monter la marche qui leur permettra d'accéder à des fonctions de niveau supérieur. Comme l'année précédente, le jury a constaté une nette différence entre certaines notes à l'écrit, justifiées par une bonne préparation du concours (notamment dans l'exercice de la note administrative) et la vacuité des prestations orales reposant sur une culture générale, juridique ou administrative particulièrement insuffisante.

Ainsi que cela est précisé dans les différents documents portés à la connaissance des candidats, les lauréats des deux concours sont affectés à des postes d'officier de protection instructeur. Le positionnement en tant qu'officier de protection et d'attaché d'administration de l'État n'a pas été suffisamment réfléchi. Les motivations pour l'OFPRA ont souvent été sans véritable projection sur le rôle, les missions ou les réformes de l'établissement (pourtant d'actualité). Il convient de signaler que de nombreux candidats en interne ne peuvent pas envisager, raisonnablement, qu'en cas de réussite aux concours, ils pourront continuer à exercer de la gestion administrative générale, sans jamais passer par l'instruction de la demande d'asile.

La majorité des candidats avait préparé convenablement la présentation orale, notamment les agents de l'OFPRA du concours interne. Toutefois, il n'est pas admissible qu'il y ait encore des candidats, même s'ils constituent une minorité, qui se présentent sans avoir préparé sérieusement (forme et fond) leur présentation. Il convient de signaler que quelques candidats n'ont même pas été en mesure de développer de réponses sur des questions portant sur leur propre parcours.

Les candidats, déjà en poste et/ou ayant eu des expériences professionnelles dans la fonction publique, n'ont pas tous démontré, loin s'en faut, une bonne connaissance du statut général des fonctionnaires ou du fonctionnement de l'administration dans laquelle il servait ou avait servi. Le jury a ainsi noté avec surprise et regret que trop de candidats ne se sont pas intéressés au cadre professionnel au sein duquel ils ont évolué jusqu'à présent ni à l'administration (OFPRA) que le concours leur donne vocation à rejoindre de façon pérenne. A titre d'exemple, un nombre non négligeable de candidats ne semblent pas avoir consulté les rapports annuels d'activité de l'OFPRA et certains parmi ceux qui indiquent en avoir pris connaissance n'ont pas été en mesure d'expliquer ce qui avait retenu leur attention.

Comme cela a été indiqué dans les rapports des concours des années précédentes, le niveau de culture générale et de culture juridique des candidats s'est révélé dans l'ensemble très décevant et beaucoup trop limité. Certaines failles se sont même avérées inadmissibles pour un concours de ce niveau. Le niveau des connaissances qui touchent à l'actualité (climat, guerre en Ukraine, grands enjeux internationaux...) a souvent été très faible ou parcellaire et a témoigné du peu d'intérêt d'une partie des candidats pour les questions d'actualité. Pour certains candidats du concours interne, la méconnaissance des questions internationales a même été assumée dès la présentation, ce qui a paru peu cohérent avec les missions du poste mis en jeu et a interrogé sur leur motivation.

Des mises en situation professionnelles ont également été proposées aux candidats. Un nombre significatif d'entre eux n'ont pas été en mesure d'y répondre de façon

satisfaisante faute de connaissances élémentaires (en géographie, histoire et relations internationales) ou, tout simplement, de sens pratique.

Les réponses des candidats concernant leur projet professionnel à court ou moyen terme ont été très rarement satisfaisantes et sont demeurées trop souvent stéréotypées, pas suffisamment argumenté par un minimum de connaissances sur l'environnement professionnel : ministères, établissements publics, services centraux et services déconcentrés, etc.

### Epreuve de langue vivante étrangère

A l'heure actuelle, les candidats peuvent choisir entre allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien ou russe. Si la France a des liens historiques et affectifs particuliers avec l'italien, certains membres du jury s'interrogent sur le choix de cette langue qui ne présente qu'un intérêt très limité pour des agents travaillant à l'OFPRA - l'Italie n'est qu'un pays de transit, tout comme la Grèce et Malte or il n'y a pas d'épreuve de grec ni de maltais. A cet égard, il n'y avait que trois candidats cette année en italien dont un candidat qui avait un niveau très insuffisant.

Il serait donc peut-être pertinent de la remplacer par une langue comme le turc, le chinois, le pachto ou le swahili...

### L'anglais (Mme Nita LERY et M. Gilles POURBAIX)

Le niveau attendu pour un tel concours de catégorie A est B2 acquis. Sur les 69 candidats présents la moyenne s'établit à 11,8. A. La moyenne est très proche de celle de 2022 (11,4). L'anglais est la langue "par défaut" pour certains candidats qui obtiennent des notes assez basses.

22% des candidats, contre 29% en 2022, ont un bon voire excellent niveau avec des notes supérieures ou égales à 15. Quatre candidats, ont obtenu des notes supérieures ou égales à 18. On note donc une baisse sensible du nombre de candidats ayant le niveau requis pour ce concours (B2). 52% des candidats ont des notes supérieures ou égales à 12, ce qui signifie qu'ils ont un niveau égal ou supérieur à B1. Le pourcentage est stable puisqu'il était de 51% en 2022.

17% des candidats ont des notes inférieures ou égales à 8, ce qui signifie qu'ils ont un niveau égal ou inférieur à A2, donc bien en dessous du niveau requis. Pour l'ensemble de ces candidats le jury doit faire des efforts pour les comprendre du fait d'un trop grand nombre d'erreurs de prononciation ou de syntaxe. Les réponses des candidats

sont très basiques, ne permettant pas une véritable interaction avec le jury. Le pourcentage était de 32% en 2022 : le nombre de candidats ayant un niveau très insuffisant est donc en baisse.

Le jury note que trop de candidats se présentent encore sans maîtriser la prononciation de certains mots clés qui sont inévitables lors d'une épreuve de langue à un concours de l'OFPRA. De la même manière, le vocabulaire spécifique aux questions migratoires ne paraît pas acquis. Tous les articles utilisés traitaient d'un sujet qui doit être familier aux candidats : la question des réfugiés ou des migrants dans différentes régions du monde. Les candidats doivent mieux se préparer à cette épreuve. Articles et vidéos en anglais sont facilement accessibles sur internet. Un minimum de travail de préparation s'impose en amont de l'épreuve. Les erreurs les plus fréquentes sont quasiment les mêmes chaque année. La moyenne des notes pourrait être plus élevée si les candidats se donnaient la peine de lire le rapport du jury.